

Circulaire rectificative n° BCFF0930776Z
relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses
des différentes confessions,
pour l'année 2010.

Le Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

à

Monsieur le Ministre d'Etat
Mesdames et messieurs les Ministres
Mesdames et messieurs les Secrétaires d'Etat
Mesdames et messieurs les Préfets de région et de département

Objet: Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2010.

Réf.: circulaire n° 901 du 23 septembre 1967 ;
circulaire n°BCFF0930776C du 31 décembre 2009.

La circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

La circulaire BCFF0930776C du 31 décembre 2009 a précisé la mise en oeuvre de ce dispositif pour l'année 2010.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre rectificatif, les dates des principales cérémonies propres à la confession juive, pour l'année 2010.

Paris, le 1^{er} février 2010

Le Ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat



Eric WOERTH



Circulaire rectificative n° BCFF0930776Z du 1 février 2010 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2010

A N N E X E

Fêtes juives

- Chavouot (Pentecôte) : mercredi 19 mai et jeudi 20 mai 2010
- Rosh Hashana (Jour de l'an) : jeudi 9 septembre et vendredi 10 septembre 2010
- Yom Kippour (Jour du Grand pardon) : samedi 18 septembre 2010

Ces fêtes commencent la veille au soir.